

PM40 000 879

* OBJET :
Cloche de 1814 (inscription Poulange)

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Landes, M. le Conservateur des Antiquités et Objets d'Art, M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique des Landes, M. le Maire de LENCOUACQ, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture des Landes.

MONT-de-MARSAN, le **11 JUIN 2003**

Le Préfet,

**Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,**

Jean-Paul CELET